

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Bureau communautaire du 20 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision n °B 20.01.2026-01

PATRIMOINE

OBJET – Procédure Adaptée – Travaux de requalification de la rue du Chêne Vert à Gétigné

Nombre de membres:

↙ En exercice : 15
↙ Présents : 11
↙ Représentés : 1
↙ Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à seize heures, les membres du Bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Sèvre au siège de la communauté d'agglomération à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU – Président.

Date de la convocation :

14 janvier 2026

Secrétaire de séance :

Mme Danièle GADAIS

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS
CHATEAU-THEBAUD	
CLISSON	M. Xavier BONNET
GETIGNE	M. François GUILLOT
GORGES	
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT
LA HAYE-FOUASSIERE	
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN

Absents excusés et représentés :

GORGES	M. Didier MEYER qui a donné procuration à M. Denis THIBAUD
---------------	--

Absents excusés :

CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE

Décision n °B 20.01.2026-01

PATRIMOINE

OBJET – Procédure Adaptée – Travaux de requalification de la rue du Chêne Vert à Gétigné

Rapporteur : M. Jérôme LETOURNEAU – Vice-Président délégué aux voiries et bâtiments communautaires

EXPOSE DES MOTIFS

Clisson Sèvre et Maine Agglo a lancé un marché public de travaux ayant pour objet la requalification de la rue du Chêne Vert sur le parc d'activités du Fief du Parc sud sur la commune de Gétigné et sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Dans le cadre de la consultation, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication du BOAMP le 21/10/2025 (référence BOAMP n°[25-117694](#)). Toutefois, en raison d'une irrégularité affectant les documents de la consultation (divergence des horaires de clôture entre l'avis d'appel public à concurrence et le règlement de la consultation ayant porté atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats), ladite consultation est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

Une nouvelle consultation a immédiatement été relancée avec le même dossier de consultation. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP le 21/11/2025 (référence BOAMP n°[25-128952](#)). Le Document de consultation des entreprises (DCE) a été mis en ligne sur le profil d'acheteur de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo www.marches-securises.fr le même jour.

La date limite de remise des offres a été fixée au 02 décembre 2025 à 12h00, sur la plateforme <http://www.marches-securises.fr>

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée ouverte en application des articles L2123-1 et R2123-1-1°, R 2123-4 et R 2123-5 du code de la commande publique, pour l'attribution de marchés de travaux.

Le marché est alloué en application de l'article L.2113-10 en fonction des prestations envisagées. Ces 2 lots sont traités en marchés séparés :

- Lot n° 1 : Assainissement Eaux Usées
- Lot n° 2 : Terrassements, voirie, signalisation, espaces verts

5 plis sont parvenus avant les date et heure limites de réception sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>, en réponse à la consultation.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre 2LM en charge de l'opération, le pouvoir adjudicateur a décidé, suite à la réunion de la commission d'attribution en date du 06 janvier 2026, de suivre les conclusions de la notation issue de la procédure en retenant :

- **Lot n°1 – Assainissement Eaux Usées :**
L'offre de l'entreprise Ouest Réseau Assainissement, 3 rue de la Métallurgie, 44472 Carquefou pour un montant global et forfaitaire de 82 741,40 € HT, avec l'entreprise Atlas en sous-traitance pour les travaux en tranchée.
- **Lot n°2 – Terrassements, voirie, signalisation, espaces verts :**
L'offre variante 1 de l'entreprise AUBRON MECHINEAU, Route de St Fiacre, 44190 GORGES pour un montant global et forfaitaire de 838 886,20 € HT.

DECISION

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles [L2123-1](#) et [R2123-1-1°](#), [R2123-4](#), [R2123-5](#),

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU le rapport d'analyse des offres approuvé par la commission d'attribution du 06 janvier 2026,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au budget 2025,



CONSIDERANT que les offres des sociétés citées ci-dessus apparaissent comme les plus avantageuses pour chacun des lots considérés,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 12	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la conclusion des contrats avec les entreprises mentionnées ci-dessus, et dans les conditions mentionnées ci-dessus, pour chacun des lots concernés pour les travaux de la requalification de la rue du Chêne Vert sur le parc d'activités du Fief du Parc sud sur la commune de Gétigné.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les marchés avec les entreprises précitées.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#